

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBLY  
TENUE LE :

16 DÉCEMBRE 2014

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 16 décembre 2014, à 19 h 30.

À laquelle assemblée sont présents madame la conseillère Sandra Bolduc et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Serge Gélinas, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Jacques Beauregard, directeur général et madame Jocelyne Savoie, assistante-greffière.

Mesdames les conseillères Paula Rodrigues et Francine Guay et monsieur le conseiller Richard Tetreault sont absents lors de cette séance extraordinaire.

Madame Nancy Poirier, greffière, est absente lors de cette séance extraordinaire.

Période de questions : pas de questions.

RÉSOLUTION 2014-12-907 1. Acceptation de l'avis de convocation

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.  
Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-908 2. Adoption des prévisions budgétaires 2015 non consolidées

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption des prévisions budgétaires 2015 non consolidées prévoyant des revenus de fonctionnement de 38 186 430 \$ et des dépenses équivalentes.

Les prévisions budgétaires non consolidées se détaillent comme suit :

	<u>Non consolidées</u>
Activités financières de fonctionnement	\$
<b>Revenus</b>	<b>\$</b>
Taxes foncières générales et tarification	30 963 847
Paiements tenant lieu de taxes	678 762
Services rendus aux organismes municipaux	1 302 950

Loisirs et culture	882 903
Droits sur les mutations immobilières	1 800 000
Autres revenus (permis, amendes, intérêts)	1 307 874
Transferts gouvernementaux	1 250 094
<b>Total des revenus</b>	<b><u>38 186 430</u></b>

#### Dépenses

Administration générale	5 823 692
Sécurité publique	6 282 543
Transport	5 714 627
Hygiène du milieu	4 798 064
Santé et bien-être	171 126
Urbanisme et développement	1 422 368
Loisirs et culture	5 769 231
Frais de financement	1 742 429
Remboursement de la dette à long terme	5 587 350
Remboursement au fonds de roulement	875 000
<b>Total des dépenses</b>	<b><u>38 186 430</u></b>

#### Les différents taux de taxe prévus pour 2015 sont sommairement les suivants:

Le taux de base est fixé à 0,7082 du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation.

Les taux particuliers de la taxe foncière générale pour chacune des catégories sont les suivants :

	<u>Du 100 \$ d'évaluation</u>
Catégorie résiduelle :	0,7082 \$
Catégorie des immeubles de six logements et plus :	0,8190 \$
Catégorie des immeubles industriels :	1,8544 \$
Catégorie des immeubles non résidentiels :	1,5757 \$
Catégorie des terrains vagues desservis :	1,0699 \$
Catégorie des immeubles agricoles :	0,7082 \$

La tarification pour l'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères est établie comme suit :

Tarif par unité résidentielle	155 \$
Tarif par unité commerciale et industrielle	233 \$

La tarification pour l'enlèvement et la disposition des matières recyclables est établie comme suit :

Tarif par unité résidentielle	37 \$
Tarif par unité commerciale et industrielle	37 \$

La tarification pour le service d'eau potable est établie comme suit :

Tarif par unité résidentielle	119 \$
Tarif pour les unités commerciales et industrielles	au compteur

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-909                      3. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2015-2016-2017

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation 2015-2016-2017 qui totalise les sommes suivantes :

<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
17 050 000 \$	11 032 000 \$	5 595 000 \$

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-910	4. Adoption du règlement 2014-1306 adoptant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2015
------------------------	--

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent l'assistante-greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2014-1306 adoptant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-911	5. Publication d'un document explicatif du budget 2015
------------------------	--

---

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la publication d'un document explicatif sur le budget 2015 dans l'édition du mois de février 2015 du bulletin municipal L'Écluse et que cette publication soit distribuée gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-12-912	6. Levée de la séance
------------------------	-----------------------

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2014, à 19 h 32, soit levée.

Adoptée

---

Me Denis Lavoie, maire

---

Jocelyne Savoie, assistante greffière